Prêts CELI

Programme de prêts CELI

À B2B Banque, nous comprenons qu'élaborer des plans financiers à long terme pour vos clients est une de vos principales priorités. C'est pourquoi nous avons créé une solution de prêt qui peut aider vos clients à bâtir leur patrimoine et à épargner suffisamment pour l'avenir.

Caractéristique	Avantage
Tarification simplifiée	La tarification est fonction de la durée choisie, et non pas du montant du prêt.
Faibles montants de prêts	Un montant de prêt minimum de 5 000 \$.
Aucune pénalité	Le prêt peut être remboursé, en totalité ou en partie, à tout moment et sans pénalité.
Durée souple	Choisissez un prêt à taux variable d'une durée de un à dix ans.
Demande en ligne simplifiée	Vous pouvez soumettre des demandes en ligne pour tous les prêts, y compris ceux offerts dans le cadre d'une alliance de distribution, au moyen de EASE, notre système de soumission électronique des demandes.

Taux pour les prêts CELI¹

Période d'amortissement	Taux variable
De 1 à 2 ans	Taux préférentiel + 0,75 %
De 3 à 5 ans	Taux préférentiel + 1,00 %
De 6 à 10 ans	Taux préférentiel + 1,50 %

Pour en savoir plus, veuillez composer le 1.866.884.9407 ou visitez le site b2bbanque.com/pretceli.

Le taux préférentiel est le taux d'intérêt annuel qu'affiche de temps à autre B2B Banque à titre de taux de référence en vigueur (le « taux préférentiel »). Pour consulter les taux d'intérêt en vigueur, visitez **b2bbanque.com**. Tous les taux indiqués sont susceptibles de changement sans préavis. B2B Banque n'offre aucun conseil de placement aux particuliers ou aux conseillers et n'appuie ni ne fait la promotion de quelque produit d'investissement que ce soit. Il incombe au courtier et au conseiller, et non à B2B Banque, de déterminer si les placements conviennent à leurs clients, et d'informer ces derniers des risques associés au recours à l'emprunt pour effectuer des placements. B2B Banque agit seulement à titre de prêteur et d'administrateur de comptes de prêt. L'octroi d'un prêt par B2B Banque ne signifie aucunement qu'elle appuie quelque choix, programme ou stratégie de placement que ce soit. Tous les prêts font l'objet d'une approbation de crédit, et le montant emprunté doit être remboursé quel que soit le rendement des placements achetés. B2B Banque se réserve le droit, à sa seule discrétion, d'exiger des renseignements ou des documents supplémentaires. Le programme de prêts CELI de B2B Banque est offert exclusivement par l'entremise de conseillers financiers agréés. BANQUE est une marque de déposée de B2B Banque.